



GéTUDES
CONSULTANTS



83

Service public de l'eau potable

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE**

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Exercice
2024**



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

La collectivité assure la compétence production et distribution d'eau potable sur son territoire. Le mode de gestion est la délégation de service public (DSP) par affermage.

Depuis le **1^{er} juillet 2019**, le délégataire est le groupement AQUALTER (mandataire) et NICOLLIN (co-traitant) en application d'un contrat d'une durée de 10 ans. L'échéance normale du contrat est le **30 juin 2029**.

RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

1^{er} juillet 2019 : contrat de concession (affermage) d'une durée de 10 ans (01/07/19 à 30/06/29) avec AQUALTER (Mandataire) et NICOLLIN (Co-traitant).

Avenant n°1 –02/07/2024 :

- Correction d'une erreur de plume dans la formule d'actualisation et prise en compte du bon indicateur d'énergie ;
- Intégration de travaux conséquents sur l'usine de Mallaurie y compris automatisation des filtres et application de pénalités.

CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE AEP

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

Commentaire : Si l'année 2019 a été une année particulière avec deux délégataires différents (chacun pour un semestre : le RPQS a donc fait l'association et la liaison entre les deux RAD). L'année 2020 est une année atypique en raison de la pandémie de covid-19 (confinement, pauses et reports dans les travaux, les études, ...). 2021 retrouve un cycle un peu plus normal : colle aux volumes 2019 hors saison, et plus de consommations en été (équivalent à 2020), ce qui tendra à devenir « la norme ». 2023, une année en forte baisse (restrictions arrêtées sécheresse, pédagogie des usagers, ...).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Données principales

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau du Nord-Ouest Varois (SIANOV) assure, en vue de l'alimentation en eau de ses 8 communes membres, la compétence de production et l'adduction de l'eau potable sur son territoire.

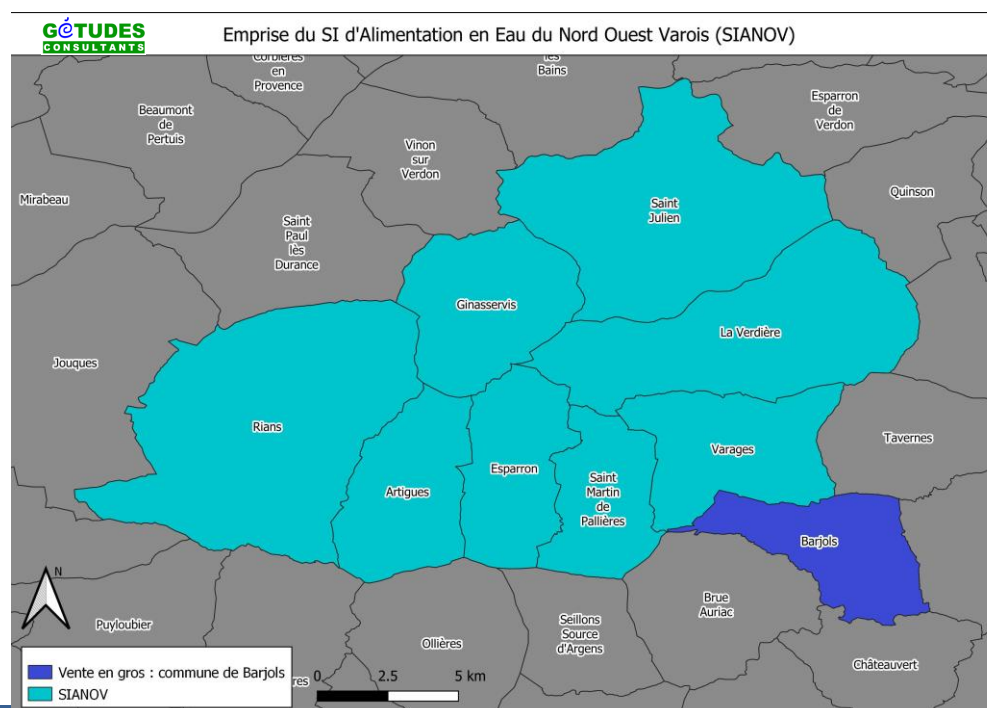
Les 8 communes membres adhérentes au Syndicat sont :

- ARTIGUES,
- ESPARRON DE PALLIERES,
- GINASSERVIS,
- LA VERDIERE,
- RIANES,
- SAINT-JULIEN LE MONTAGNIER,
- SAINT-MARTIN DE PALLIERES,
- VARAGES.

Les communes demeurent compétentes et responsables de la distribution d'eau potable sur leur territoire.

Le syndicat vend par ailleurs de l'eau en gros à la commune de BARJOLS (commune cliente).

Commentaire : pas de modification de périmètre en 2024.





Périmètre	
Superficie globale du périmètre syndical (8 communes membres)	401.8 km ²
Population totale des 8 communes membres (INSEE)	12 533
Nombre d'abonnés « Eau »	8 communes adhérentes

Commentaire : La population desservie étant supérieure à 10 000 habitants, dans le cadre de son contrat de concession, Aqualter a assuré la réalisation d'une étude de vulnérabilité durant le dernier trimestre 2020, complétée par une étude complémentaire durant le premier semestre 2021, pour le compte du SIANOV, notamment conforme à l'article R1321-23 Code Santé Publique, cette étude est restée en attente de réponses notamment d'EDF sur la gestion du canal durant un long moment et a été finalisée sur 2022, de même dans le cadre des investissements contractuels, l'intégralité des sites a été sécurisés (Vigipirate).

Caractéristiques techniques	
Captage / Forage / Puits	0 (canal dérivation EdF, achat d'eau SCP)
Usine de production	2
Réservoirs et bâches - Capacité de stockage en m ³	8 unités – 5950 m ³
Station de surpression / reprise / accélérateur	6
Linéaire de réseau de distribution	84,30 km
Compteurs et débitmètres	93 unités

Commentaire : Aucune modification conséquente du périmètre ou des caractéristiques techniques entre 2019 et 2024.

Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]

Le Syndicat importe de l'eau brute sur ses usines pour la potabiliser et alimenter ensuite les communes. Le Syndicat dispose de deux points d'importation d'eau :

- Prise d'eau brute en provenance du Verdon sur le Canal de dérivation EDF pour les filtres de l'usine de Malaurie
- Achat d'eau brute en provenance du Verdon auprès de SCP pour les filtres de l'usine des Blaques à Rians

Production - ressources	
Usine de Malaurie (Saint Julien) - 1979	Canal de dérivation EdF
	4 320 m ³ /j
Usine des Blaques (Rians) - 1973	Achat d'eau SCP
	2 800 m ³ /j

Cet indice allant de 0 à 100% se décompose comme suit :



- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

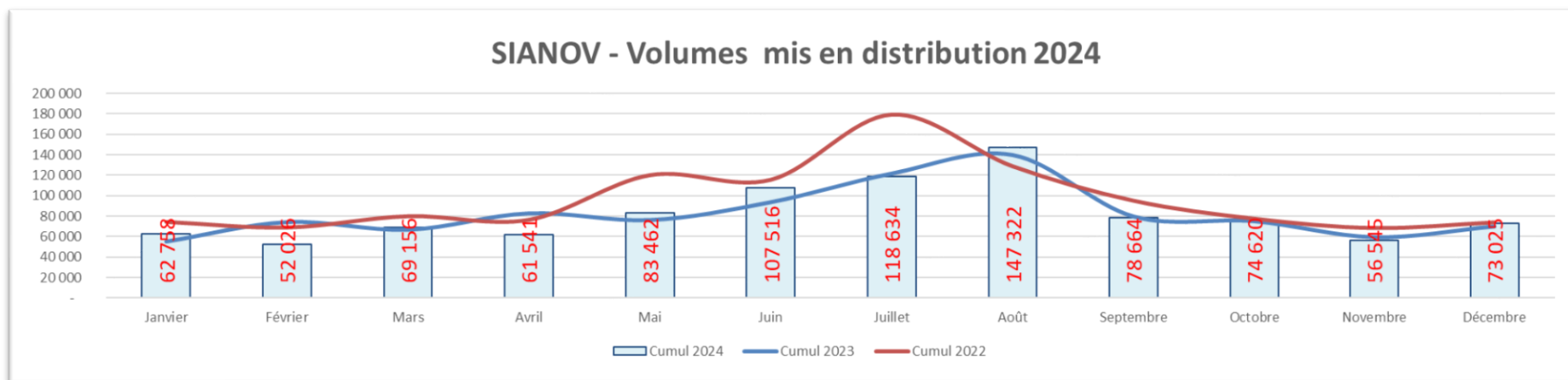
Ressource « Canal de Provence » : L'indice d'avancement de la protection de la ressource au niveau de la prise de la Société de Provence est donné à 40%. Le Syndicat n'est pas propriétaire et exploitant des ressources en eau, il est uniquement acheteur d'eau brute pour alimenter ses usines, il ne gère ni les prises d'eau, ni la mise en place des périmètres de protection des ressources.

Ressource « Canal EDF » : L'indice d'avancement de la protection de la ressource au niveau du Canal EDF n'est pas connu. Sur l'usine de Malaurie, il s'agit d'un droit d'usage et la crépine qui puise l'eau appartient au SIANOV. La protection de la ressource est donc de la responsabilité du syndicat. Cependant elle n'a jamais été pleinement réalisée.

Le syndicat y travaille et a obtenu la mise à jour de l'autorisation de prélèvement : Arrêté Préfectoral du 28/07/2022.

Prélèvement et Production en m ³ / an		
SITE	Volumes prélevés	Volumes mis en distribution
Usine de Malaurie (Saint Julien)	883 380	
Usine des Blaques (Rians)	103 812	
Total	987 192	985 269

Commentaire : On constate sur 2024 une légère baisse des volumes prélevés.



Commentaire : On peut constater que dans l'ensemble les volumes 2024 épousent à peu près les volumes des années précédentes. L'année 2024 est en légère baisse par rapport à 2023 ou 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	EVOL n/n-1 %
Artigues	26 640	32 864	31 230	30 723	38 199	35 857	27 157	-24,3%
Barjols	1 834	2 934	3 518	2 973	3 173	2 574	9 154	255,6%
Esparron de Pallières	27 431	33 182	29 210	27 513	28 939	23 910	28 774	20,3%
Ginasservis	130 958	142 173	154 443	161 124	157 322	152 496	173 102	13,5%
La Verdière	258 957	208 613	238 107	211 478	226 620	180 590	151 739	-16,0%
Rians	374 207	358 952	345 045	328 714	360 886	330 922	330 153	-0,2%
Saint-Julien Le Montagnier	202 381	253 097	272 166	225 450	259 493	205 212	202 899	-1,1%
Saint-Martin de Pallières	20 433	22 649	29 425	27 844	31 146	21 630	25 592	18,3%
Varages	35 557	56 095	64 468	63 415	54 442	38 341	36 699	-4,3%
Total volumes livrés	1 078 398	1 110 559	1 167 612	1 079 234	1 160 220	991 532	985 269	-0,6%

Commentaire : Les volumes livrés aux communes sont très sensibles aux pertes en réseaux (SIANOV et Communes) ainsi qu'à la saisonnalité et aux épisodes caniculaires ou pluvio-orageux.



Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, distribution.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Longueur totale (km)	87,4	87,4	87,4	87,4	87,4	87,4	85,4	85,4	84,3

Commentaire : La baisse de 2 km de réseau entre 2021 et 2022 est justifiée par Aqualter par mise à jour du SIG et des linéaires réels de réseaux. La baisse de réseau entre 2023 et 2024 est de 942 ml et n'est pas justifiée par Aqualter.

MATERIAU		ml	ANNEE DE POSE		ML	DIAMETRE		ml
ACIER		30,61	1951-1960		372,57	100		10 963,87
FONTE DUCTILE		79 398,82	1961-1970		28,74	110		3 342,26
INDETERMINE		480,82	1971-1980		73 890,80	125		9 573,64
PE		449,05	1981-1990		2,54	150		36 799,92
PVC		4 078,58	1991-2000		2 875,30	160		370,10
Total		84 437,89	2001-2010		6 407,67	200		15 103,85
			2011-2020		524,95	250		5 799,72
			2021-2030		326,29	300		326,29
			INDETERMINEE		9,02	350		1 637,48
			Total		84 437,89	50		132,24
						63		233,97
						INDETERMINE		154,53
						Total		84 437,89

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

Cet indicateur en % donne une évaluation de la proportion de renouvellement des canalisations d'eau potable, les données devant porter sur 5 années cumulées

$$\text{taux moyen de renouvellement} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 \times \text{linéaire moyen du réseau 5 ans}} \times 100$$

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé / an (ml)	180	0	0	0	0	0	308	0	0	0
Cumul linéaire renouvelé sur 5 ans (ml)	360	360	360	360	180	0	308	308	308	308
Taux moyen de renouvellement	0,09%	0,09%	0,09%	0,09%	0,04 %	0 %	0,07 %	0,07%	0,07%	0,07%

Taux = 0.07 %

Commentaire : On considère que la durée de vie d'une canalisation est d'environ 50 à 60 ans, il faut donc maintenir un taux de renouvellement d'au moins 1,6 % / an.

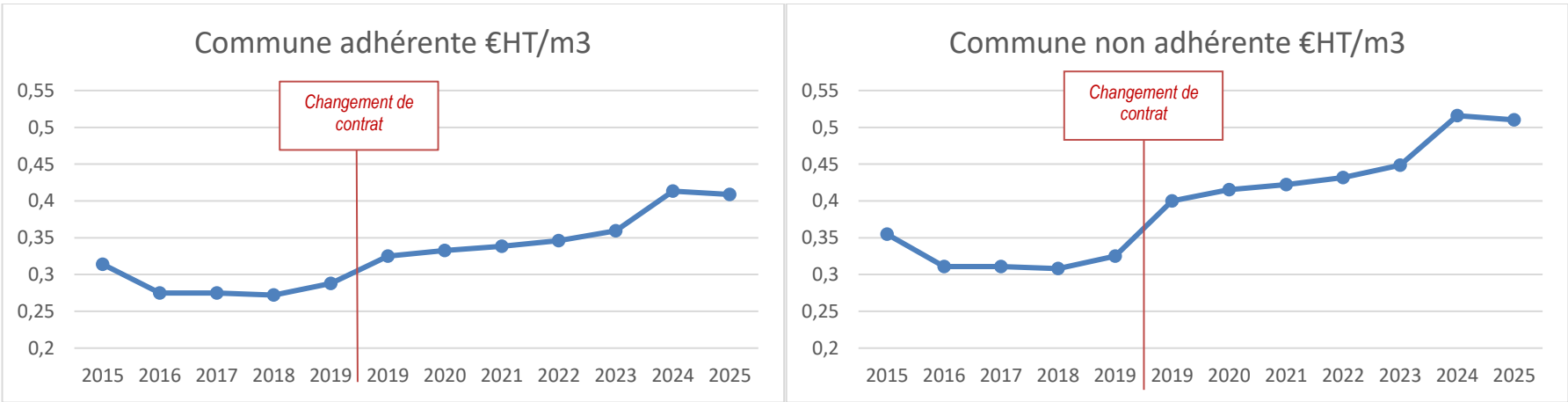


2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'eau. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'abonné. Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

€ HT / m3	SUEZ						AQUALTER					
	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Commune adhérente	0.3140	0.2750	0.2750	0.2720	0.2880	0.3250	0.3326	0.3384	0.3460	0,3594	0,4133	0,4089
Commune non adhérente	0.3550	0.3110	0.3110	0.3080	0.3250	0.4000	0.4151	0.4223	0.4319	0,4485	0.5159	0,5103
Taux de TVA applicable	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5 %	5.5%	5.5%



Commentaire : L'évolution des tarifs est liée à une formule d'actualisation contractuelle. Le coefficient K d'actualisation est validé chaque année.



Montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance :

	Recettes 2019 (½ année)	Recettes 2020	Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024
Produits nets Concessionnaire	Exploitation : 199.9 k€ Travaux : 0 € Autres : 0 €	Exploitation : 359.1 k€ Travaux : 0 € Autres : 0 €	Exploitation : 411.6 k€ Travaux : 4 080 € Autres : 0 €	Exploitation : 432.8 k€ Travaux : 12 887 € Autres : 0 €	Exploitation : 356.4 k€ Travaux : 69 480 € Autres : 0 €	Exploitation : 361.9 k€ Travaux : 29 387 € Autres : 0 €
Produits nets Collectivité	La contribution des communes n'est pas liée à la vente d'eau.					

« *Exploitation* » : recettes issues de la vente d'eau, « *Travaux* » : recette du Délégué issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements, « *Autres* » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

Commentaire : En 2020, les recettes sont 5,1 % supérieures à l'estimation 2020 dans le CEP, ce qui rejoint l'évolution des volumes vendus sur 2020 (+5,1 % également). Pour 2021, les volumes sont 1,3 % supérieurs à ceux prévus au CEP, mais les recettes sont largement supérieures de 21,1 %. Pour 2022, les volumes sont supérieurs de 7 % à ceux prévus au CEP, et les recettes sont largement supérieures de 25,2 %. Pour 2023, les volumes sont inférieurs de 8,7 % à ceux prévus au CEP, et les recettes sont largement supérieures de 22,2 %. En 2024, les volumes sont inférieurs à l'estimation du CEP d'environ 10% et les recettes supérieures d'environ 11,4%.

3. Indicateurs de performance

Données relatives à la qualité des eaux distribuées

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000habitants ou produit plus de 1000m3/j.

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nb de prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements NC}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Ce tableau présente une synthèse de la conformité des analyses obligatoires d'eau potable (ARS).

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de bilans microbiologiques	18	13	14	16	16	23	22	22	20
Nombre de bilans microbiologiques non conformes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indice de conformité microbiologique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre total de bilans physico-chimiques	18	25	13	34	16	29	23	30	20
Nombre de bilans physico-chimiques non conformes	0	0	0	0	4	7	2	0	4
Indice de conformité physico-chimique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0 %	75,0%	79,0%	91,3%	100 %	80,0%



Commentaire : une eau de très bonne qualité et très contrôlée.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 ou 120 (pour les services ayant la mission distribution), avec le barème suivant :

PTS	Thématique	2022	2023	2024
0	Absence de plans du réseau			
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, traitement, pompage, réservoir...) et des dispositifs de mesure			
15	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	15	15	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :				
Inventaire des réseaux (30 points) :				
+10	Les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	10	10	10
+ 1 à + 5	Lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	5	5	5
+ 10	L'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	10	10	10
+ 1 à + 5	Un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5	5	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux" suivants :				
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) :				
+10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, poteaux incendie...) + servitudes instituées pour l'implantation des réseaux si nécessaire	10	10	10
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10	10
+10	Localisation des branchements	10	10	10
+10	Pour chaque branchement : caractéristiques du ou des compteurs d'eau (référence métrologique, date de pose...)	10	10	10
+ 10	Identification des secteurs de réalisation des recherches de pertes d'eau, date des opérations et natures des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	10	10
+ 10	Localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	10	10	10
+ 10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0	0	0
+ 5	Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire, et permettant d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux, les capacités de transfert des réseaux...	5	5	0
TOTAL – ICGPR AEP		110	110	105

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable = **105 : concessionnaire** / 110 : calculé (existence modèle hydraulique)

Commentaire : Objectif contractuel atteint. Aqualter peut accompagner le SIANOV sur la rédaction du programme pluriannuel de travaux (à cumuler avec le SDAep) → atteinte des 120 points sur 120 de l'ICGPR.



Les indicateurs de performance du réseau :

L'étanchéité du réseau est évaluée au travers de deux types d'indicateurs : le rendement de réseau exprimé en pourcentage (il doit être le plus élevé possible) et l'indice linéaire exprimé en mètre-cube par kilomètre de canalisation et par jour (il doit être le plus faible possible).

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de trois indicateurs principaux :

- Le rendement (%) [P104.3],
- L'indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) [P105.3]
- L'indice linéaire des pertes en eau (m³/km/jour) [P106.3]

Il convient de rappeler que le Grenelle II (décret 27 janvier 2012) impose un rendement cible et un rendement minimal à respecter pour chaque service sous peine de risque de majoration de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau s'intéresse à la part des volumes introduits dans le réseau qui est effectivement consommée par les abonnés ou bien vendue à un autre service. Cet indicateur illustre l'impact de la politique de lutte contre les pertes d'eau dans le réseau.

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_{\text{abonnés}} + V_{\text{gros}} + V_{\text{techniques}}}{V_{\text{produits}} + V_{\text{achetés}}} \times 100$$

Indice linéaire des volumes non comptés et indice linéaire de pertes en réseau en m³/km/jour

Indice linéaire des volumes non comptés : volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. Cet indice permet d'appréhender l'efficacité de la gestion du réseau (comptage chez les abonnés...). Il est exprimé en m³/km/jour

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

Indice linéaire de pertes en réseau : volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur reflète principalement la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Il est exprimé en m³/km/jour.

$$\text{indice linéaire de pertes} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{365 \text{ j} \times \text{linéaire du réseau en km}}$$

La performance des réseaux traduit l'importance des fuites et des pertes en eau lors de la distribution. Elle se mesure sur la base de trois indicateurs principaux :

- Le rendement (%) [P104.3],
- L'indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/jour) [P105.3]



- L'indice linéaire des pertes en eau (m3/km/jour) [P106.3]

Il convient de rappeler que le Grenelle II (décret 27 janvier 2012) impose un rendement cible et un rendement minimal à respecter pour chaque service sous peine de risque de majoration de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau.

Commentaire : Le calcul des indicateurs règlementaires montre de très bonnes performances des réseaux. Toutefois, compte tenu de la configuration du réseau, il est impossible de calculer les volumes de fuites du réseau syndical pour les tronçons situés dans les périmètres communaux, c'est sur cette base qu'il a été admis d'intégrer dans le calcul des rendements des services communaux le linéaire SIANOV inclus dans le périmètre de la commune.

4. Financement des investissements par la Collectivité

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de travaux

Montant des travaux : 167 842 €

- 138 502 euros pour la première phase des travaux dur l'usine de Malaurie (renouvellement des canalisations de pompage et de la bâche, installation d'une deuxième pompe de lavage des filtres).
- 26 796 euros pour les travaux dur l'accélérateur de Saint-Martin (remplacement de la pompe et du variateur de pression)
- 2 544 euros pour les travaux de prise en charge de divers équipements de défense contre l'incendie

Contribution du budget : 167 842 €

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Encours dette : 523 816 € au 31.12.2024

Annuité : 111 905 €

Durée d'extinction de la dette : 6 ans

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement : 65 673 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service (propositions du concessionnaire)

Sans objet



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Sans objet – du ressort des communes membres

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Sans objet – du ressort des communes membres



COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LA PRESENTATION EN COMMISSION CONSULTATIVE

Le SIANOV n'est pas soumis au complément à intégrer dans les rapports pour une présentation en commission consultative. Toutefois, le contrat, à l'article 3, notamment, impose au concessionnaire des engagements de résultat concernant les indicateurs de ce complément.

a. Engagements relatifs à l'insertion professionnelle :

Indicateurs	Valeurs
Le Concessionnaire s'engage à offrir une opportunité de formation à cinq jeunes sous la forme de l'intégration au sein des équipes d'un contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation par période de 2 ans. Le concessionnaire s'engage en outre à commander 105 h/an à des CAT locaux dans le cadre notamment de l'entretien des espaces verts.	1 à ce jour Semble réalisé – pas de contrôle réalisable

Commentaire : Le contrôle de ces points est complexe et difficilement réalisable. AQUALTER pourrait fournir les factures de CAT pour l'entretien des espaces verts. Pour ce qui est de l'apprentissage, AQUALTER doit tenir son engagement : 1 apprenti en cours sur le secteur varois, difficultés de recrutement dans le secteur et sur l'implantation géographique.

b. Engagements et investissements contractuels

Indicateurs	Valeurs
Etude vulnérabilité (R1321-23 CSP)	OK
Anti-intrusion sur les sites et accès à l'eau (9 505 €)	OK
Mise à jour du modèle hydraulique	OK
Agence d'exploitation locale	OK - St Julien le Montagnier
Investissements complémentaires (3 120 € / an)	A moduler en fonction modèle hydraulique

Commentaire : Les engagements contractuels sont en cours de réalisations ou déjà réalisés.

c. Engagements développement durable

Indicateurs	Valeurs
0 phyto	OK – bien que difficilement contrôlable
ISO 14 001 du service	A confirmer 2023



- 5% du ratio énergétique (kWh/m3)

A partir de 2023

Commentaire : Ces engagements sont validés.

d. Synthèse du programme de renouvellement

SITE	SOUS ENSEMBLE	EQUIPEMENT	RENOUVELLEMENT EN €
MALAURIE	CENTRALE DE MESURE	CONTROLE DES EQUIPEMENT DE MESURE	3183,61
RESEAU	COMPTAGE VENTE VARA 07	RENOUVELLEMENT CPT DN 100	722,00
RESEAU	COMPTEUR SECTO	BLOC PILES MAG 8000	901,20
RESEAU	CHLORATION	RENOUVELLEMENT DEBITMETRE, VACUOMETRE, DETENDEUR, HYDOINJECTEUR	2791,00
RESEAU	COMPTAGE VERD 37	BATTERIE	1142,54
USINE	COMPTAGE	BATTERIE	477,63
MALAURIE	SOFREL	PARAFoudre	287,80
USINE	SOFREL	BATTERIE	370,25
LES BLAQUES	ECLAIRAGE	REPRISE DE L'ENSEMBLE DE L'ECLAIRAGE DES BLAQUES	2999,60
RESEAU	CPT SECTO	RENOUVELLEMENT CPT GINA 24	461,00
RESERVOIR R3	CHLORATION	RENOUVELLEMENT INVERSEUR DE CHLORE	1355,00
MALAURIE	CHLORATION	HYDRO EJECTEUR	1108,00
MALAURIE	LAVAGE FILTRE	REBOBINAGE MOTEUR POMPE DE LAVAGE	616,65
MALAURIE	LAVAGE FILTRE	MODIFICATION CONDUITE LAVAGE FILTRE	2965,00

Commentaire : AQUALTER semble tenir ses engagements de renouvellement. Tous les 6 mois à 1 an, le plan de renouvellement à jour et actualisé est transmis pour validation à la Collectivité et son AMO.

e. Compte de résultats

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges présentées par le Déléguataire dans ses comptes annuels :



Rubrique	2019 AQUALTER	2019 « condensé »	2020 AQUALTER	2021 AQUALTER	2022 AQUALTER	2023 AQUALTER	2024 AQUALTER
Personnel	36 903	221 823	89 300	99 710	117 471	99 691	97 290
Energie électrique	48 142	96 812	102 411	95 844	134 009	140 998	109 857
Achats d'eau	18 350	37 300	35 730	61 323	56 865	55 080	-1 007
Sous traitance	3 761	3 761	18 434	35 529	19 702	38 374	24 728
Produits de traitement	2 069	3 479	1 859	8 111	942	1 071	874
Analyses	512	5 952	5 070	10 794	5 438	6 681	3 855
Fournitures	77 168	89 998	22 639	10 737	13 839	31 812	31 236
Télécom	1 171	4 511	3 801	1 250	1 882	1 878	1 914
Engins, véhicules	6 986	26 656	12 578	16 204	20 416	14 738	32 508
Informatique	1 178	17 618	0	2 498	1286	1 374	1250
Assurances	311	861	0	2 079	1426	1 430	1738
Locaux	869	6 599	1 933	1 852	9 513	10 591	11 872
Impôts, taxes	2 308	3 948	326	68	791	188	235
Services centraux	29 463	31 563	50 342	46 448	49 159	50 238	48 076
Non valeurs et contentieux recouvrement	-	-	-	-	299	0	0
Garantie de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0
Programme de renouvellement	22 725	40 225	45 450	36 574	36 574	50 182	41 808
Amortissements contractuels	180	3 458	11 548	11 224	13 382	8 660	13 611
Total	252 096	601 776	401 420	440 243	482 994	512 986	419 845
Résultat	- 52 184	- 233 374	- 42 276	-24 519	-37 262	- 87 149	-28 538

Commentaire : Il serait bon qu'AQUALTER se conforme au formalisme du CEP remis en annexe du contrat. AQUALTER devra justifier les écarts avec le prévisionnel. Par ailleurs, la notice d'explications du CARE doit être jointe (justification des clés de répartitions, ...).

Grosse hausse des charges électriques notamment qui viendra être en partie compensée par avenant financier réalisé sur 2024.

Pour mémoire, le CARE synthèse 2019 ne permet pas de réelles conclusions sur cette année où deux délégataires ont exploité le service.

Nous constatons pour 2024, une grosse hausse des charges « engins et véhicules », et ce sans justification d'Aqualter (+ 55 %)